



Mise à pied abusive de 2 jours

Par **lolo1702**, le **12/04/2014** à **15:56**

bonjour,

je suis chauffeur routier, mon patron m'a convoqué courant mars pour me reprocher les faits suivants:

une erreur de livraison d'une palette

accrochage d'un poteau avec ma semi remorque

suite à ces incidents il m'a supprimé ma prime de bon travail en février et en mars en précisant bien sur ma fiche de paye la raison

en réponse à la convocation il m'a avertit qu'il me mettait 2 jours de mise à pied pour ces memes faits...

mais il me semble que l'on ne peut être sanctionné deux fois pour les memes faits non?

je compte lui répondre par courrier recommandé en lui demandant l'annulation de la mise à pied du fait qu'il m'a déjà supprimé ma prime...

ayant pris contact avec les délégués du personnel, ceux ci m'ont averti que mon patron ne changerait pas d'avis et ne reviendrait pas sur sa décision...

j'attends une réponse écrite de sapant dans ce sens pour aller devant les prud'hommes mais je ne sais pas comment procéder....